Association amicale des Résidents et amis de Saint-Quay-Portrieux

BULLETIN N°6 - Avril 2005

LE MOT DU PRESIDENT

Fiscalité locale

Comme dans d'autres régions de France, la fiscalité bouge à Saint-Quay-Portrieux. Il faut bien couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Comme toujours, les avis divergent sur les arbitrages à effectuer dans un contexte local spécifique. En effet, si certains estiment la fiscalité locale déjà bien chargée ; d'autres et notamment certaines autorités municipales considèrent que la ville est sous fiscalisée du fait de l'apport du Casino. La tendance probable s'orienterait vers l'alourdissement des impôts locaux. Ceci incite à la vigilance et stimule l'intérêt de disposer d'une information de qualité sur une préoccupation partagée.

Dominique Blanc

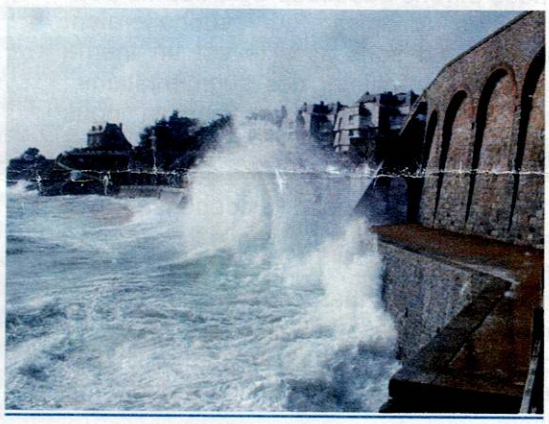

Dans le dernier bulletin, nous avions évoqué le mur qui avait été endommagé plage de la Comtesse lors de la tempête de 2003 et complètement détruit en 2004. Ci-dessus une photo prise par un de nos adhérents qui démontre ce qu'est la force des vagues. Le chantier est aujourd'hui terminé et le mur a de nouveau bon aspect.

Rubriques traitées

La vie de la commune
Communauté de communes Sud-Goëlo
La vie du port
L'urbanisme en mouvement
Ca bouge dans la restauration
Nos poubelles ont des problèmes
Brèves
Les algues, bénéfiques ou perverses ?
Faits et méfaits
La vie des associations
La vie de notre association

Association loi de 1901. Statuts déposés le 31 décembre 2002 - Adresse courrier: BP 32, 22410 Saint-Quay-Portrieux - Mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr
Président : Dominique Blanc (Dominiqueblanc73@hotmail.com - Vice-présidents : Blandine de Soultrait (jacques.de-soultrait@wanadoo.fr) -Louis Rolland (Louis.rolland@chu-brest.fr) - Mathieu Tanon (tanon.m@wanadoo.fr) - Secrétaire Général: Jean-Pierre Guth (alsajpg@aol.com) - Trésorier : Jean D'Herbécourt (Jdherbecourt@caichevreux.com)

La vie de la commune

Echos du Conseil Municipal

Impôts et taxes. Le budget primitif pour l'année 2005 a été voté à l'unanimité moins deux abstentions. Il prévoit notamment une augmentation de 4.5% des contributions directes.
L'année dernière, souvenez-vous, les impôts augmentaient. Cette année, les impôts n'augmentent pas mais les taxes elles augmentent ! Le Conseil Municipal du 1er février a approuvé les augmentations des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes sur le foncier bâti et non bâti. Cette augmentation est de 4.5%
Jeanne Lucas et Jacqueline Delisle s'abstiennent au motif que (O.F du 14 3 05): « Nous ne pouvons pas dire que nous sommes sous fiscalisés dans la commune et que nous offrons beaucoup d'attractivité pour les jeunes couples qui souhaiteraient s'installer ». La sous fiscalité est un thème récurrent pour légitimer des augmentations : mais il faut être conscient que si nous n'avions pas les recettes du casino, ces impôts devraient être réévalués de 100% . La ville vit donc sur un pied de dépense élevé mais dangereusement fragile : que se passerait-il si les recettes du casino continuaient à diminuer, comme elles l'on fait pour la première fois en 2004 ?
Le budget primitif de la commune pour 2005 a ainsi été approuvé pour les montants suivants :

Fonctionnement :	5.429.620€
Investissements :	5.558.364€
Total	10.987.984€

Les subventions aux associations ont été votées. La liste en est trop longue pour être entièrement reprise ici. Notons en cependant quelques éléments qui pourront intéresser nos lecteurs :
-à la Ligue de Bretagne de Voile pour le Tour de Bretagne à la voile, 12.196€.
-au CVPx pour le championnat de France de Fireball, 5.000€.
-au Tennis de Saint-Quay-Portrieux, 7.600€. (voir la rubrique vie des associations)
-à la Société Hippique pour le concours hippique, 10.400€.
-à la Société d'Horticulture, 4.500€ pour la fête des plantes.
-au Comité du Quartier Saint-Michel, 3.000€ pour l'organisation de la fête du cidre.
-à l'association Sport Nautique qui organise l'école de voile, 43.650€.
-au Goëlo Volley-Ball, 19.440€ pour l'organisation du championnat du monde de beach-volley.
-à diverses associations caritatives, 2.650€.
-enfin, citons la subvention de 2.500€ à la SNSM qui assure un rôle important pour la sécurité de la baie (voir notre brève, plus loin) et qui a été l'occasion d'une discussion assez vive. Certains conseillers se sont étonnés que la SNSM ait participé à une animation à Binic et pas à Portrieux ce qui a donné lieu à des échanges un peu aigres dans la presse sur le rôle de cette vedette (Le Télégramme du 9/2/05).

Assainissement. Une campagne de contrôle de conformité des branchements des eaux usées va être entreprise pour s'assurer qu'il n'y a pas d'apport d'eaux pluviales parasites dans ces réseaux en provenance des habitations car celles-ci peuvent être très abondantes et perturber gravement le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

L'école primaire a un problème d'effectifs car l'Inspection Académique, se basant uniquement sur les effectifs des enfants quinocéens, envisage la fermeture d'une classe de maternelle (ce serait la seconde fermeture en trois ans), alors que le tiers des enfants provient de communes voisines.

Bornes interactives. Quatre bornes interactives sont en projet: à l'office de tourisme, à l'annexe de l'office de tourisme, à la mairie et à la capitainerie ; coût, 26.000€ HT. Une subvention sera demandée au Ministère de l'Intérieur à cet effet.

Cinéma Arletty. Le Conseil du 16 mars a autorisé le maire à négocier le rachat du fonds de commerce à la société Glozel qui renonce à en poursuivre l'exploitation. L'objectif de la Commune est de continuer, dans une optique culturelle, à faire vivre cet espace au cœur de l'agglomération et complémentaire du Centre des Congrès.

Etude sur le commerce local. Le maire a obtenu du Conseil l'autorisation de lancer un appel d'offre pour une étude sur le commerce local. Il était invité à le faire dans le cadre de la communauté de commune du « pays de Saint Brieuc ». Quelle étude et avec quel objectif ? Nous aimerions comprendre.

Communauté de C. du Sud-Goëlo

Les conflits restent toujours sévères dans la communauté de communes du Sud-Goëlo entre Binic et Saint-Quay-Portrieux. Lors de la réunion concernant les subventions, le Tour de Bretagne de Véhicules Anciens a été le prétexte à un accrochage entre MM. Dahlquist, président de la communauté de communes, et Lambotte. Sous prétexte que la commune de Saint-Quay-Portrieux n'aurait pas versé la subvention de 9.000€ qu'elle avait promise pour la location d'un chapiteau, la communauté de communes devrait supporter cette charge supplémentaire et donc elle décidait que cette manifestation aurait lieu désormais à... Binic. Binic dont on entend dire (Le Télégramme, 9/2/05) qu'elle envisagerait de quitter la CC du Sud Goëlo pour rejoindre la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc !

La vie du port

Aire de carénage

Lors du conseil municipal du 11 mars 2005, le maire a indiqué que le budget de 177.426€ pour le lancement des études de l'aire de carénage (et aussi pour l'aire de manutention et de réparation) était bouclé, à 93 % par des subventions et à 7 % par la commune, soit 12.442 €.

SNSM

La vedette de la SNSM de Saint-Quay-Portrieux sera remplacée fin 2006. Une nouvelle vedette de 1ere classe, tous temps, auto-redressable, la remplacera. Elle est en construction à Locmiquélic, près de Lorient. Avec deux moteurs de 500 CV elle pourra atteindre une vitesse de pointe de 27 nœuds et améliorera encore la sécurité maritime de notre station.

L'urbanisme en mouvement

En complément aux éléments publiés dans le bulletin N° 5, voici quelques précisions.

Les bureaux d'étude chargés d'élaborer le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) ont été choisis en conseil municipal le 4 février 2005. Il s'agit de Vidal Consultants de Nantes pour l'urbanisme et de B3E de Douarnenez pour l'étude hydraulique de la gestion des eaux pluviales et usées.

Mais le contrat pour le PADD n'est pas encore signé car « on attend des subventions.» On peut donc estimer en pratique qu'il faudra encore deux ans et demi, en respectant toutes les étapes, pour que soit définitivement entériné le nouveau PLU, sous réserve encore qu'il ne soit pas attaqué devant Tribunal Administratif. Il se sera donc écoulé environ cinq années entre l'ancien PLU, voté en 2002, et le nouveau, ce qui est exceptionnellement court. Les raisons de cette révision rapide ont été expliquées par le maire et rappelées dans le bulletin précédent. Il n'y a pas de règle pour les échéances entre les révisions mais la moyenne est de 15 années. Cependant les communes ont la faculté de voter à tout moment des modifications provisoires qui peuvent durer plusieurs années à condition d'être confirmées en conseil municipal tous les six mois.

Concernant le droit de préemption renforcé par rapport au droit simple, la procédure d'évaluation ou de vérification de la loyauté des prix par les Domaines est la même dans les deux cas. La différence réside dans la connaissance qu'a le maire des mutations: avec le droit simple il n'a pas officiellement connaissance de toutes les transactions alors qu'il est officiellement informé de toutes les mutations intervenant dans le cadre du droit renforcé. Ce droit n'a pas été étendu à d'autres zones incorporant aussi des résidences collectives, comme par exemple celles de l'hôtel Ker Moor, parce que le droit de préemption n'est autorisé que sur des zones U et que Ker Moor est en zone ND.

Les zones affectées sont les zones Uaa, Uab et Uac, et recouvrent approximativement les espaces suivants:

-les immeubles adossés à l'ouest de la plage du casino, l'immeuble du centre des congrès et ceux qui suivent, en direction de Kertugal, avant l'allée de la Grève Gicquel.

-la zone qui contourne le mini-golf et le square des Sablons au-delà de la rue du Moulin St-Michel depuis le centre des congrès.

-l'espace du casino et du St Quay Bar.

-les zones qui se situent de part et d'autre de la rue de Dol et de de la rue Jeanne d'Arc, entre la rue de Dol et l'église.

-les immeubles qui bordent le vieux port le long du quai de la République, depuis la villa « Tu Es Roc » jusqu'à la rue des Banches.

-la zone qui contourne l'espace ci-dessus et qui correspond au vieux Portrieux, jusqu'à la rue des Ecoles, au-delà de la rue des Cerisiers vers le sud-ouest et jusqu'à la rue de la Victoire vers le nord .
Pour avoir plus de détails on peut se rendre à la mairie, au service de l'urbanisme ; on y est très bien reçu, et on peut y consulter librement le cadastre.

Ca bouge dans la restauration

Ces derniers mois, un vent de mutations a secoué nos restaurateurs et hôteliers. Qu'on en juge.

Ker Moor au sémaphore :
Depuis quelque mois le restaurant est fermé et seul subsiste l'hôtel, inchangé. Mais les salles du restaurant avec leur superbe vue panoramique vont être transformées en appartements destinés à être vendus. Un permis de construire a été déposé à cet effet.

Le Gerbot d'Avoine à Saint-Quay .
La rumeur a circulé que le restaurant fermait et que sous l'enseigne du Gerbot d'Avoine ne subsisterait que l'hôtellerie. Cette nouvelle n'est pas fondée. Les propriétaires, qui avaient acheté le fond de commerce il y a un an à M & Mme Quentin, sont victimes -et leur commerce aussi- de cette fausse information. Rien n'est changé, qu'on se le dise !

Hôtel Saint Quay, Boulevard du Maréchal Foch: changement de propriétaires ; M & Mme Herpeux ont vendu à M & Mme Chomette. M Chomette nous a expliqué qu'il a débuté sa carrière chez Bernard Loiseau comme commis de cuisine puis a voyagé au sein de la chaîne Relais et Châteaux et à l'étranger : St Barthélemy, Irlande, Hollande, Singapour. On est alléché par cette référence et nous avons hâte de goûter sa nouvelle gastronomie dès que les travaux de modernisation et de décoration de l'Hôtel Saint-Quay seront terminés.

La brasserie Victoria sur le port d'Armor a changé de propriétaire à l'automne 2004.

« Chez Fabrice » (ex Mouton Blanc) sur le port d'échouage ne ferme pas son restaurant pour le transformer en appartements. Fabrice dément cette fausse nouvelle !

(ex) Bar de la Manche, (ex) Eden rock . Le nouveau propriétaire du fonds de commerce depuis décembre a rebaptisé ce bar « Villa Vanille ». Il vient de Bréhec où il gérait en été le bar-disco et espère développer en saison une activité de brasserie, complémentaire du bar. La salle a été rénovée et le nouveau nom est porteur d'un parfum d'exotisme.

Bar le St Quay, mitoyen du casino.
Le fonds de commerce et les murs étaient à vendre et le casino était sur les rangs mais la vente s'est faite autrement en décembre 2004. Deux particuliers ont repris ce local. Celui que nous avons rencontré, M Berthou, habite sur place. Il a des talents d'artisan et a entièrement refait lui-même aux normes et à sa façon, la grande salle et la cuisine. Il a le projet de changer un peu de formule. L'activité de bar restera bien sûr dominante, mais avec une restauration plus simple qu'auparavant sur fond de pizzeria. A Guingamp, M Berthou tenait déjà un commerce de ce genre.

Bar de la Jetée, quai de la République.
Ce bar a été racheté par M & Mme Guitton, les anciens propriétaires du restaurant « Le Portrieux » sur le Port d'Armor. Des rumeurs laissaient entendre qu'ils allaient relancer une activité de restauration mais les intéressés précisent que ce n'est pas envisagé pour plusieurs raisons : clause de non concurrence lors de la vente du « Portrieux » et espace largement insuffisant.

Pâtisserie de la Plage (ex Bourgeois) :
Le bruit avait couru qu'elle fermait et que l'espace allait être transformé en appartements. Mais non, le fonds de commerce est simplement à vendre!

Nos poubelles ont des problèmes

Nous avions expliqué, dans notre bulletin n°2 les difficiles discussions concernant le ramassage des ordures ménagères qui étaient intervenues dans le cadre de la communauté de communes. Il s'agissait initialement du partage du financement et un projet de « zonage » a été décidé en septembre 2003 contre l'avis des représentants de Saint-Quay-Portrieux et ceux de Binic, communes sensiblement mieux desservies que les zones rurales.

Aujourd'hui, les habitants de Saint-Quay-Portrieux sont en émoi depuis que la communauté de communes a décidé de modifier le système de ramassage des

ordures ménagères. En effet, depuis le début du mois de mars, nos poubelles ne sont plus ramassées qu'une fois par semaine !

Explication. Lorsque la communauté de communes a été crée, le ramassage des ordures a été la première compétence obligatoire. On a tout regroupé et continué comme avant avec des différences de ramassage d'une commune à l'autre. Binic et Saint-Quay-Portrieux avaient deux collectes par semaine alors que Plourhan, Etables, ou Tréveneuc n'en avaient qu'une. Tout a continué ainsi jusqu'au moment où, avec les années, les coûts ont crû et les communes qui n'avaient qu'un ramassage ont réclamé l'égalité. La décision prise dernièrement permet tout à la foi des économies et de l'égalitarisme a minima.
La conséquence majeure est qu'au bout de sept jours les poubelles sont pleines et sentent mauvais, ce à quoi les responsables de la communauté de communes ne savent que répondre: « Mais comment faisaient donc les habitants de Plourhan, Etables et Tréveneuc auparavant ? »

Ceux qui réclament une deuxième poubelle pour assurer le stockage espèrent l'obtention d'un deuxième container. Les services et élus de Saint-Quay-Portrieux affectent de réfléchir et répondent en cœur que la communauté va les fournir alors que les services de la communauté sont clairs : l'obtention d'un deuxième container est à la charge des administrés.
Les résidents de week-end qui n'ont pas la patience d'attendre ou qui ont l'outrecuidance de quitter Saint-Quay-Portrieux avant que les poubelles ne soient ramassées sont toujours dans la même situation : si les déchets sont non-dégradables, cartons, plastiques, verres, ils peuvent aller dans les « éco-points » à toute heure. Mais pour le reste, aucune possibilité de s'en débarrasser autrement qu'en demandant à un voisin de bien vouloir « rentrer » la poubelle, ou aller déposer « en douce », son sac dans une autre poubelle!
La situation est déplaisante et importante ; nous y reviendrons. Mais, que proposeraient nos lecteurs ?

Brèves

Musique. Unique en son genre en Bretagne, et même au-delà, la formation aux métiers de la musique (technique du son), offerte depuis 13 ans au lycée Saint-Louis-de-Gonzague, à Saint-Quay-Portrieux, sera transférée à la rentrée prochaine au Sacré-Cœur à Saint-Brieuc. Des raisons financières et pratiques ont conduit la direction commune des deux établissements à cette décision qui peut s'avérer importante au moment où la Région Bretagne élabore son projet culturel pour éviter les saupoudrages financiers (Le Télégramme, 5/2/05).

Stella Maris. Il y a cinq ans, l'internat de Stella Maris avait été refait à neuf. Maintenant, il est à vendre en raison de la décision prise par l'école du Sacré-Cœur de regrouper sur St-Brieuc toutes les sections professionnelles. Le maire a fait alors approuver le principe d'exercer son droit de préemption au profit de la commune au motif que cet internat de 79 places est une espace bon marché qui correspond exactement à ce qui serait nécessaire pour l'hébergement de participants à des animations en saison. A quand donc le «Spi Dauphine » au Portrieux?

Notre Dame de la Garde à Kertugal. Lors de la première tranche des travaux de rénovation, la charpente, la couverture et les lambris de la voûte ont été remis en état. Les travaux qui vont maintenant être entrepris dans le cadre de la deuxième tranche vont consister à badigeonner à la chaux les murs intérieurs, refaire les sols à l'identique et à mettre en place les éclairages intérieurs et extérieurs.

Cinémathèque de Bretagne. Une antenne était installée dans un des locaux du Port d'Armor. Elle a fermé et il n'y aura plus de projections cet été. Que deviendront les bobines offertes par des donateurs ?

Fermeture de l'usine de fabrication de bijoux en or qui était implantée à Saint-Quay.

Ile de la Comtesse. Le débroussaillage de l'île de la Comtesse a commencé de manière bénévole dans le cadre d'un protocole entre la Société d'Horticulture du Sud-Goëlo et la Mairie. Et récemment, des élèves du lycée horticole de Coat-an-Doc'h à Lanrodec sont même venus contribuer à ces travaux à quatre reprises. Par ailleurs, le Conseil Municipal a approuvé une dépense de 80.000 € pour l'éclairage de l'île.

La Brèche. Des travaux sont prévus pour la mise en place de toilettes publiques près de la poste, de l'église, des centre des loisirs et des congrès, et, pour respecter la tradition,... à la Brèche, sur le Port d'Armor.

Algues, bénéfiques ou perverses ?

La prolifération d'algues vertes, trivialement appelées « salade », sur nos plages et particulièrement dans les ports, préoccupe autant ceux qui se baignent que ceux qui pèchent ou ceux qui naviguent. Afin de mieux comprendre le phénomène de cette pollution très préoccupante dans notre région, nous nous sommes renseignés auprès des spécialistes du Centre d'Etude et de valorisation des Algues (CEVA) et d'autres experts. Nous avons découvert alors tout l'aspect utilitaire des algues qui est fort méconnu et que nous voudrions présenter ici, avant d'aborder, dans le numéro suivant, le sujet de la pollution.

Les algues sont des végétaux chlorophylliens aquatiques de la classe des thallophytes et peuvent être unicellulaires (de l'ordre de la dizaine de microns) ou pluricellulaires (jusqu'à plusieurs dizaines de mètres) ; il en existe quatre grandes catégories qui sont caractérisées par leur état pigmentaire:

- les algues brunes ou Phéophycées
- les algues rouges ou Rhodophycées
- les algues vertes ou Chlorophycées
- les algues bleues ou Cyanophycées.

Les algues se trouvent pratiquement jusqu 'à 25 mètres de profondeur et la majorité d'entre-elles, pluricellulaires, exigent d'être fixées sur un substrat rocheux. Leur étagement dépendra alors notamment des mouvements, de la température et de la salinité de l'eau, et la combinaison de ces facteurs détermine des zones auxquelles correspond un peuplement donné.

Enfin les algues ont un rôle biologique important, notamment dans la chaîne alimentaire, où elles assurent la nourriture de nombreux herbivores et omnivores aquatiques Elles produisent en outre le tiers de l'oxygène et de la matière organique générés par l'ensemble des végétaux.

En France, l'exploitation des algues concerne trois types de matières premières :
-le maërl, groupe de macro-algues calcaires utilisées pour leur composition minérale,
-les grandes algues marines exploitées principalement pour l'extraction des colloïdes qui sont utilisés notamment comme additifs alimentaires,
-les micro-algues, unicellulaires, qui sont utilisées comme aliment en aquaculture et dans les domaines de la chimie fine et de la diététique.
Les algues marines contribuent ainsi à de multiples secteurs industriels mais nombre de leurs applications sont très peu connues du grand public.

LES COLLOIDES

Les algues renferment des polysaccharides (sucres complexes) qui sont extraits et exploités dans différents secteurs industriels, en particulier dans l'industrie agro-alimentaire, pour leur propriétés gélifiantes, épaississantes et stabilisantes. On reconnaît leur présence dans un produit alimentaire aux mentions de type E 400 et E 407.
L'AGAR (gélose, E 405) :
Ce colloïde extrait d'algues rouges présente la particularité de former à froid des gels extrêmement fermes qui se liquéfient à température élevée. Ses applications les plus connues concernent l'analyse micro-biologique (alimentaire et médicale) où il est utilisé comme support de culture de bactéries.
LE CARRHAGENANE (E 407)
Extrait d'autres algues rouges, ce colloïde trouve chaque jour de nouvelles applications car il forme également des gels thermo-fusibles dont les textures varient en fonction de l'algues traitée. Sa propriété la plus spécifique est sa réactivité avec les protéines du lait qui en fait le gélifiant le plus utilisé dans les produits lactés.
L'ALGINATE (E 400 à 405)
Extrait d'algues brunes, il est surtout utilisé comme épaississant. En présence de calcium, il forme des gels qui ne « fondent » pas à la chaleur. Ses applications les plus connues sont en industrie agro-alimentaire la stabilisation des glaces ou la fabrication de viandes reconstituées. Mais il est aussi utilisé en industrie textile, dans la fabrication du papier, dans les baguettes de soudure, et dans certains produits pharmaceutiques.

LES APPLICATIONS AGRICOLES

Hormis leur utilisation séculaire mais marginale comme aendement organique, les algues entrent depuis une vingtaine d'années dans la fabrication de fertilisants liquides et sont utilisées en pulvérisation foliaire sur de nombreuses cultures. Les farines d'algues particulièrement riches en minéraux sont également utilisées pour l'alimentation des animaux.
Mais la principale algue exploitée en France en agriculture est le maërl (450.000 tonnes par an) qui est utilisé comme amendement calco-magnésien.

LES APPLICATIONS COSMETIQUES

La cosmétique et la thalassothérapie sont également de grandes consommatrices d'algues, principalement sous forme de farine ou de gelées appréciées pour leurs: propriétés mécaniques et leur teneur en oligo-éléments.

L'ALGUE LEGUME

Si l'emploi direct des algues sous forme de légumes ou d'ingrédients dans l'alimentation humaine est traditionnel en Asie (le Japon à lui tout seul consomme chaque année près d'un million de tonnes d'algues légumes) il se développe maintenant dans le monde occidental. Les performances nutritionnelles des algues, riches en minéraux, oligo-éléments et fibres alimentaires, et leurs propriétés organoleptiques les font rechercher de plus en plus car elles offrent en effet une palette fort étendue d'arômes marins spécifiques, aujourd'hui encore fort peu exploités chez nous, mais qui ouvrent tout un champ culinaire à découvrir.

Nous n'en dirons pas plus sur les vertus des algues. Allez les découvrir sur place au CEVA.

Ce centre d'étude et de valorisation des algues a été créé en 1982 avec le soutien du Département des Côtes d'Armor, du Secrétariat d'Etat à la Mer, du Ministère de l'Environnement, du Conseil Régional de Bretagne, d'Ifremer, et de sociétés privées (Goëmar, Laboratoire d'Armor, Nature Algues, Phytomer, Sanofi Bio Industries, Secma, Setalg etc, .). Sa mission initiale était de répondre aux besoins des collectivités locales concernant les algues indésirables. Elle s'est progressivement orientée aussi vers la mise au point de produits nouveaux afin de répondre aux demandes d'entreprises désireuses d'utiliser les propriétés des algues.

Cette évolution s'est traduit en 1987 par un nouveau statut de Sté d'Economie Mixte Locale et par la construction de nouveaux locaux spacieux et fonctionnels sur le site de la Presqu'île de Penn Lann à Pleubian, Côtes d'Armor –

Nous ne pouvons que vous recommander d'aller visiter ce centre unique en son genre en Europe ; implanté sur le Sillon de Talbert, il peut se visiter sur demande et n'est vraiment pas loin de Saint-Quay-Portrieux (83 rue de Penn Lann, Pleubian, Tél : 02 96 22 93 52). Le CEVA réalise des études pour les entreprises intéressées par la mise au point et le développement de produits industriels à base d'ingrédients marins végétaux, et pour les collectivités locales confrontées à des problèmes de prolifération et d'échouage massif d'algues et de végétaux marins.

Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain numéro où ces problèmes de pollution seront abordés.

Faits et méfaits

Canular ou vérité ?

Le bruit a très sérieusement couru, une semaine avant le 1er avril, que la Municipalité disposait d'un appareil de détection de vitesse de type jumelles. Au début, nous n'y avons vu que la malice des farces habituelles du 1er avril ; c'était de bon ton.

Cependant la rumeur s'est amplifiée et maintenant, des personnes rencontrées affirment qu'elles connaissent personnellement des personnes qui ont été arrêtées en excès de vitesse, en un endroit bien précis et cité, avec contrôle des papiers etc. C'est l'archétype du ragot: personne ne l'a vécu, mais de nombreuses personnes connaissent personnellement une personne qui..., tant est impétueux le plaisir de raconter une nouvelle en prétendant en avoir la primeur!

Quand on connaît le coût de tels appareils de mesure, de l'ordre de 150.000€, que d'astuces il aurait fallu de la part du maire et de ses services pour en faire l'acquisition en cachette ! Ou bien, peut-être de telles jumelles ont-elles été prêtée aux policiers municipaux par la Gendarmerie comme cela s'est fait dans certaines communes. Alors, vraie ou fausse nouvelle, l'idéal est de conduire à une vitesse modérée.

La vie des associations

Dans le bulletin N°2 nous avons évoqué les turpitudes du Tennis Club Quinocéen et la décision de son comité de prononcer sa liquidation à la suite de la « gestion calamiteuse d'un précédent président solitaire ». Nous avions laissé entendre dans le dernier bulletin la liquidation de l'association. C'est fait, elle a disparu remplacée par l'Association des Tennis de Saint-Quay-Portrieux avec un nouveau Conseil et un nouveau Bureau ; elle atteint

déjà 130 membres. L'accès aux cours se fait en liaison directe avec le représentant de la Municipalité à l'aide d'une carte à puces qu'il convient d'utiliser pour les réservations. Le cours couvert est utilisable depuis le début de l'hiver. L'animation tennistique a repris ainsi que diverses compétitions amicales et officielles.

Vie de notre association

Nous avons réalisé une petite statistique sur le lieu de résidence principale de nos adhérents et vous la livrons :

Département	Ville	Nombre
06	Antibes	3
08	Charleville	2
13	Marseille	2
22	St-Quay-Px	4
28	Chartres	1
29	Brest	1
35	Rennes	1
37	Azay le Rid.	1
44	Nantes	2
49	Angers	2
59	Marcq en Bl	2
61	Alençon	1
67	Strasbourg	2
75	Paris	34
76	Le Havre	1
77	Melun	1
78	Autouillet	1
78	Triel	1
78	Versailles	3
78	Le Vésinet	1
78	Chatou	1
78	St Germain	
78	Maisons Laf.	1
78	Villènes/Seine	1
78	Le Chesnay	1
78	Rocquencourt	2
78	Levis St Nom	1
86	Poitiers	1
86	Vézières	1
91	Aurainville	1
91	Gif s Yvette	1
91	Epinay/Seine	1
92	Clichy	1
92	Issy les Mx	1
92	Levallois	1
92	Vanves	1
92	St Cloud	1
92	Sceaux	1
92	Neuilly/Seine	6
92	Boulogne	2
92	Garches	1
92	Rueil-Mn.	1
92	Vaucresson	1
94	St Mandé	1
Suisse	Zurich	2
Espagne	Madrid	1
USA	Houston & New York	2
Angleterre		1

Le maire se plaint que les membres du Conseil Municipal ne soient pas invités es qualité aux manifestations qu'organisent certaines associations bénéficiant de subventions. Nous, qui n'en sollicitons pas, vous rappelons que nous avons invité Monsieur Lambotte à la réunion de notre association qui aura lieu cet été le **samedi 6 août**. Vous aurez ainsi toute latitude pour vous entretenir avec lui.

Si nous voulons rester indépendants et ne pas avoir à demander de subventions, nous avons besoin des cotisations de nos membres.... et nous permettons de vous rappeler qu'**il est temps de régler vos cotisations pour l'année 2005 !**
Vous pouvez le faire en envoyant à notre trésorier un chèque bancaire de 15€ (montant inchangé depuis la création de l'association) au nom de Association Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux, et posté à l'adresse suivante :
BP 32, 22410 Saint-Quay-Portrieux